



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 12/12/2024

DLB 2024/747

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Rencontres André SAMBUSSY - 53 Avenue Pierre Azéma - 34530 MONTAGNAC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 04/12/2024

Affichage de la convocation : 04/12/2024

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD, Jean BLANQUEFORT représenté par André BOUDET, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Lionel PUCHE

Objet : Lancement de consultation en Appel d'Offres ouvert : Acquisition d'une laveuse d'occasion ou neuve pour le lavage de bacs ou de bornes biodéchets

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la nécessité d'engager une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une laveuse d'occasion ou neuve pour un montant estimatif de 300.000 euros HT.

La mise en place de bornes biodéchets, comprenant des bacs à l'intérieur, nécessite un lavage aussi bien du bac que de la borne.

A ce jour 460 bornes sont positionnées et il est prévu d'intégrer la totalité des communes avec ce même système en ajoutant plus de 100 bornes. L'évolution du tri étant croissante pour ce flux, de nouvelles bornes devront être mises en place courant 2025.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'une laveuse neuve ou d'occasion et à l'autoriser, dès lors que la Commission d'Appel d'Offres aura désigné le titulaire du marché, à signer toutes les pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert le marché « Acquisition d'une laveuse d'occasion ou neuve pour le lavage de bacs ou de bornes biodéchets »,

AUTORISE Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché public à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

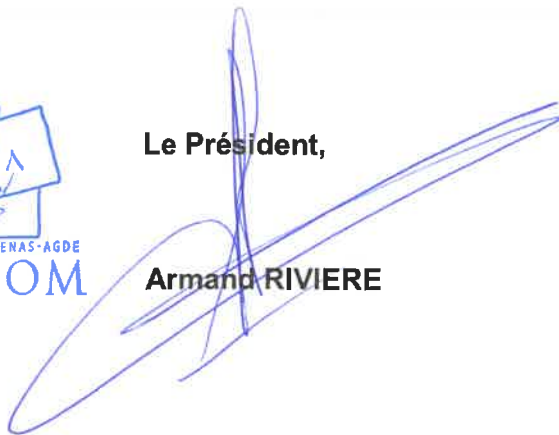
Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 17/12/2024